

## Coupable d'hydroponie !

Hydroponie ou **culture hors sol**... On a envie d'attribuer ce terme à l'Education Nationale en cette rentrée tant les annonces et les actions ministérielles semblent déconnectées de la réalité et du monde qui nous entoure !

Sur la crise sanitaire tout d'abord. Alors qu'on nous annonce partout que l'épidémie reprend, qu'il faut être vigilant, le protocole sanitaire s'allège au fil des semaines dans l'Education! Le ministre de la santé multiplie les conférences de presse... sans un mot pour l'Education. On nous met en garde sur la propagation du virus dans les bars et les restaurants mais les cantines scolaires ne seraient pas un problème! On nous abreuve de chiffres sur l'épidémie...mais le rectorat de Dijon ne communique pas et il a fallu une intervention insistante de la FSU pour avoir un premier bilan, fin septembre ! Et les masques distribués en début d'année ne sont pas en nombre suffisant pour permettre la rotation préconisée et beaucoup ne les supportent pas tant ils sont mal fichus !

Sur cette rentrée scolaire atypique ensuite. Chacun d'entre nous perçoit la grande fragilité de nos élèves à cette rentrée après les longues semaines d'enseignement à distance qu'ils ont vécues. Et **quelles actions du ministère pour remédier à cette situation** tellement prévisible ? Euh... On cherche encore... Ah si, des heures d'accompagnement à utiliser avant novembre, la plupart du temps impossibles à caser dans les emplois du temps ! Et un questionnaire insidieux pendant les tests de positionnement pour savoir quel travail ont effectué les enseignants pendant le confinement... Des aménagements de programme pour prendre en compte cette année si particulière ? Evidemment, non ! Et évidemment, rien de prévu pour les examens à venir...

Quant à la réforme du lycée, sa mise en place chaotique se poursuit sans prise en compte aucune des dysfonctionnements constatés. C'est une véritable usine à gaz, pour les chefs d'établissement lorsqu'ils font les emplois du temps, pour les enseignants qui se retrouvent avec des élèves issus de classes multiples dans leurs groupes ou pour les élèves qui s'aperçoivent que le « libre » choix des spécialités conduit à des difficultés en Terminale lorsque des notions manquent à certains, mais sont vues dans des spécialités par d'autres! Et sur quels critères se feront les admissions dans le supérieur ? Nous n'en savons rien, ce sont nos élèves qui serviront de cobayes !

**Alors une Education Nationale totalement déconnectée des réalités de terrain ?** Ne nous y trompons pas... Si les têtes pensantes sont souvent bien loin de ce que nous vivons quotidiennement, la cohérence de la politique menée existe bel et bien ! Du rôle de l'Ecole dans la reprise économique jusqu'à l'idéologie assumée d'un tournant profond dans l'Education depuis le début du quinquennat, la technique de communication de notre ministre reste la même. Il jette en pâture aux médias des petites phrases polémiques, pour détourner l'attention des questions fondamentales. **Cela permet de ne pas exposer en plein jour les problèmes de recrutement de la profession, son indispensable revalorisation ou de réfléchir à l'école de demain.** Le sale boulot se poursuit dans l'ombre, travail méthodique de destruction de l'Ecole publique, en rendant l'élève et sa famille de plus en plus seuls responsables de la réussite ou de l'échec ou en livrant l'Ecole toujours davantage aux appétits du privé comme en témoigne, par exemple, la part belle faite aux entreprises dans les nouveaux programmes de SES. Des entreprises qui paient pour que des séances clés en main soient proposées aux enseignants, séances à la gloire de l'entreprise où tout esprit critique disparaît.

A nous de dénoncer toutes les dérives, les incohérences, cette politique à la petite semaine et les conséquences à long terme pour l'Education à chaque fois que nous le pouvons : dans les conseils d'administration, dans les moments où nous rencontrons les parents d'élèves...

Olivier Provost

SNES-FSU 89 Info page 1



### STAGE ACADEMIQUE TZR à DIJON

Judi 5 novembre 2020

### Stage académique Contractuels à DIJON

Judi 12 novembre 2020

### STAGE LANGUES VIVANTES à DIJON

Judi 7 janvier 2021

Inscription un mois avant,

voir sur le site [dijon.snes.edu](http://dijon.snes.edu)

## STAGES FSU 89 Auxerre

### Agir en Conseil d'Administration

Vendredi 13 novembre 2020

### Stage métier AESH

Judi 10 décembre 2020

### Congrès Académique du SNES

4 et 5 mars 2020 à Auxerre

## Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : CHSCT Covid et CDEN

Page 3 : Mauvaises(?) humeurs

Page 4 : Transformation du métier et vigilance

Pages 5 et 6 : L'équipe du SNES-FSU89 et stage CA

### Pour nous contacter :



#### Adresse postale :

SNES-FSU 89,  
58 rue du 89ème RI  
89 100 SENS

#### Courriel :

[snes89@dijon.snes.edu](mailto:snes89@dijon.snes.edu)

Téléphone : 06 52 82 17 54

Facebook : SNES-FSU 89



## Groupe de travail CHSCT du 11 septembre

### Point sur les masques

**4 masques grand public, lavables 30 fois** (30°C suffisent) ont été distribués par l'Education Nationale à tous les personnels enseignants, AESH...

De nombreux signalements au RSST sur les défauts de ces masques ont été effectués et sont remontés au Rectorat : tailles inadaptées, coutures fragiles, matière peu respirable, étouffante, mauvaise tenue au lavage entraînant un relâchement du tissu et donc de la protection au niveau du nez.... Ils sont également très perméables et deviennent humides rapidement ce qui pose de réels problèmes de protection mais également de confort en cas de fortes chaleurs.

**Le SNES/FSU soutient tous les collègues qui se sont plaints de ces défauts et qui l'ont signalé sur le Registre Santé Sécurité Travail (en ligne sur le PIA)**

Des masques chirurgicaux de type II (à ne pas confondre avec les masques FFP2) doivent être fournis sur certificat médical aux personnels présentant un risque de vulnérabilité (liste du HCSP du 19/06) qui reprennent en pré-sentiel (décret du 29/08).

**Le SNES/FSU demande qu'un mail d'information à destination des personnels soit envoyé sur leurs boîtes mail professionnelles.**

### Les fermetures liées au Covid dans l'Yonne

Lorsque des cas sont avérés, c'est l'ARS qui émet à l'attention du Préfet et du DASEN une préconisation de fermeture ou de non-fermeture. La situation dans l'Yonne est similaire à celle des autres départements de l'Académie.

**Sans remettre en question le principe de confidentialité, la FSU demande à ce que les enseignants des classes concernées soient tenus informés des cas éventuels. Cela évite que des rumeurs anxiogènes et parfois erronées s'installent, contribuant à instaurer un climat de travail peu serein.**

### Situations administratives liées au COVID

- **En cas de symptômes** : isolement, test. Pas de retour avant d'avoir eu le résultat. S'il ne peut travailler à distance, l'enseignant est placé en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence).
- **En cas de test négatif** : retour en classe. Pas de jour de carence suite à l'absence.
- **En cas de test positif** : l'enseignant est placé en arrêt de travail. Le jour de carence s'applique.
- **Vous êtes identifié comme cas contact à risque** : vous êtes placé en isolement en attendant d'effectuer un test. Si cela s'avère possible vous pouvez travailler à distance. Si c'est impossible, votre chef d'établissement vous place en ASA.

**Soyez vigilants ! N'envoyez un arrêt de travail qu'à partir du moment où votre test est positif.**

*Claire Thomas & Agnès Cochard  
Membres du CHSCT*

## Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) du 16 septembre 2020

Lors du CDEN de rentrée, la FSU a interpellé Patrick Gendraud, Président du Conseil Départemental, sur le budget des collèges en 2021, en baisse de 200 000 euros. Un tour de passe-passe budgétaire (moins de dépenses liées au confinement, pour le Savoir-Nager notamment) a permis au Département de revoir à la hausse la dotation de fonctionnement de presque tous les collèges, mais les vieilles rengaines demeurent.

Ainsi, le Conseil Départemental refuse encore de revoir sa politique sur l'opération « Collège au Cinéma », limitant l'opération à 3000 élèves...soit 100 par collège...alors qu'on préconise par ailleurs d'emmener tous les élèves d'un niveau de classe. Le Département aurait-il oublié qu'il a laissé gonfler les effectifs de nombreux collèges en fermant Bienvenu-Martin ?!

Alors qu'il se vantait du chiffre de 31 millions d'euros que le Département va investir dans la rénovation thermique des collèges, nous avons interpellé Patrick Gendraud sur la température trop élevée (voir page 3 par ailleurs) dans des salles pourtant refaites...mais sa réponse nous a désolés : « *De mon temps [...] on ne se plaignait pas autant [...] Nous sommes des enfants gâtés, etc.* ». Cette posture « réac » lui a permis d'éluder nos questionnements légitimes sur l'état des équipements informatiques dans les établissements de l'Yonne, ainsi que sur le manque de remplacement chez les agents de service et d'entretien : « *je ne peux pas embaucher [...], j'ai le RSA à payer, et avec la crise, le nombre de bénéficiaires va augmenter !* ».

Quelques points positifs à retenir toutefois : deux masques distribués aux collégiens de l'Yonne, des réponses précises à nos interrogations sur les travaux dans les collèges, et un état du manque de points d'eau dans certains collèges.

*Renaud Meslin*

## (Mauvaises ?) humeurs

### Conseils d'administration et action syndicale : occupons notre espace et agissons !

En cette rentrée particulière, soyons « masqué.es mais pas bâillonné.es » : plus que jamais faisons entendre notre voix et soyons actrices et acteurs de notre métier. Face aux injonctions « hors sol » venues du ministère ou aux pressions de certains chefs, c'est uni.es qu'il faut engager l'action. Malgré le découragement et la fatigue parfois présents dès ce premier mois de rentrée, prenons tout notre rôle dans les conseils d'administration de nos établissements. Que vous soyez ou non présents sur une liste de votre établissement, venez participer au stage du 13 novembre à Auxerre. En préparant des interventions, des contre-propositions, on peut gagner sur des points qui améliorent notre quotidien. Comment rédiger une motion ? Comment obtenir l'aide de la section syndicale départementale ou sa venue pour l'animation d'une HIS ? Ce sont autant de questions que nous aborderons ensemble lors de ce stage. Nous reprendrons aussi les points clés du budget et de la DHG pour que vous puissiez être force de propositions dans vos établissements.

Ne pas rester isolé, construire le collectif sont les mots d'ordre de la FSU : venez les partager avec nous ce jour-là : n'oubliez pas que vous avez droit à 12 jours de formation syndicale par an ! Participer à un stage syndical est une forme d'action et de revendication, ensemble, loin des méandres des formations magistères, construisons le collectif !

Mathilde Pedrot

## Sur la table de Jean-Michel Blanquer...

Notre ministre en pose des choses sur la table : la refonte du métier de directeur d'école suite au suicide de notre collègue Christine Renon, une « prime » d'équipement informatique, une augmentation des salaires... Le problème, c'est qu'avec son refus du dialogue, c'est plutôt sous le tapis que J-M Blanquer a placé ces sujets essentiels !

Sur la table, il préfère plutôt parler de « tenue républicaine » et exposer le nombril, les débardeurs et jupes des jeunes filles, afin de flatter l'égo réactionnaire d'une partie de la population, détournant ainsi l'attention de sa politique délétère et du fait que les moyens humains pour accompagner les élèves après le confinement ne sont pas là ! Au contraire, ce ne sont pas moins de 2000 postes supprimés l'an prochain ! Et là, c'est plutôt sous la nappe et avec une forte pression sur les heures supplémentaires que le ministre entend cacher qu'il supprime des postes.

(Sur)occupant l'espace médiatique, il préfère invoquer un problème d'agenda pour annuler une concertation avec les organisations syndicales, mais prend le temps de donner une interview au Figaro pour annoncer un calendrier du Bac 2021 complètement déconnecté du réel.

Les enseignants attendent toujours la fin du mépris ministériel, des engagements concrets qui se traduisent sur la fiche de paie. Seule la démission du sinistre Blanquer pourrait faire évoluer la situation.

Renaud Meslin

## Ecologie et Education Nationale : quand l'école transpire !

Autour de 30 élèves, plus de 30 degrés ! Autant de masques !! Ce sont les conditions de travail des élèves et des personnels au mois de septembre ! Phénomène exceptionnel ? Cela « finira par refroidir » comme le dit Trump et de toute façon, « l'environnement ça commence à bien faire » pour reprendre les craintes du fugitif Sarko ? Les médias ne sont certes pas aussi caricaturaux que ces deux anciens futurs présidents d'Etats aussi puissants que polluants. Pourtant, on sent bien qu'une fois l'information météorologique donnée, les records annoncés et les badauds sur les terrasses interrogés, cela ne va pas beaucoup plus loin. Pourtant, si on reste dans le domaine scolaire, le sujet est brûlant. Depuis au moins 3 ans, les épisodes caniculaires perturbent le fonctionnement de l'Education Nationale, souvenons-nous du report du brevet en 2019.

**Si l'Education Nationale ne peut freiner les effondrements à elle seule, on peut toutefois s'interroger à la part qu'elle occupe dans cette lutte ! On peut se dire surtout qu'elle devrait montrer l'exemple.**

Les bâtiments scolaires ne sont peu ou pas isolés, les fenêtres sont indignes car même dans des salles rénovées, les travaux sont incomplets et donc inutiles sur ce point ! Pourtant, c'est une priorité pour les conditions de travail, l'estime portée à l'institution et évidemment pour économiser l'énergie. Le Conseil Départemental ne pourra faire seul, l'Etat doit prendre ses responsabilités ! L'urgence ne peut supporter des arguments économiques de court terme !

Concernant les cantines, de nombreux efforts sont faits pour servir des repas bio et/ou local grâce au travail des équipes de cuisine et d'intendance. Il faudra aller encore plus loin dans ce sens et poursuivre les réflexions et les initiatives sur l'anti-gaspillage, le tri et la consommation de viande.

Nous, les enseignants, agissons comme nous le pouvons avec les programmes scolaires. La question écologique y est présente mais certainement pas encore assez. Nous pouvons nous réjouir que le terme de « transition » soit apparu dans les programmes du lycée au lieu de « développement durable » qui tenait plus de la théologie que de la science ! Nous pouvons aussi nous saisir de toutes les opportunités pour parler d'écologie comme l'élection d'éco-délégués ou toutes les actions proposées qui resteront effectivement des gadgets sauf si on en fait autre chose.

Les interrogations et les points de réflexion sont nombreux et la FSU souhaite prendre part à ces débats. Dans l'Yonne, nous allons organiser un stage sur ces questions prochainement. Nous pourrions évoquer les sujets ci-dessus mais aussi les transports des élèves et des personnels, l'utilisation de l'informatique, le stockage des données, le retour du tout jetable et des produits désinfectants en temps de COVID ...

Le sujet est vaste et difficile, les vérités parfois pénibles à entendre mais ce sont des débats urgents à mener avant que le monde et l'école arrêtent de transpirer mais se mettent à suffoquer !!

Arnaud Munsch



## Vers une transformation des pratiques enseignantes : vigilance !

La crise sanitaire actuelle a entraîné des **conséquences inédites sur le service public d'éducation**, lesquelles nécessitent de maintenir notre regard critique. Rappelons tout d'abord que si l'école a su résister à la secousse produite par la Covid, c'est bien grâce au professionnalisme et à l'investissement de ses acteurs de terrain. La première remarque consiste à pointer l'absence de volonté ministérielle de pallier l'augmentation, constatée par toutes et tous, des inégalités scolaires induites et payées en premier lieu par les enfants des classes populaires.

La crise a aussi révélé le processus en cours d'**une politique éducative marquée par l'individualisation** des parcours et des apprentissages, le resserrement sur les apprentissages fondamentaux, la territorialisation du service public d'éducation et la **mise sous tutelle de la liberté pédagogique**. L'absence de moyens humains et matériels supplémentaires, contrairement à nombre de pays européens (Italie, Espagne, Grèce...) ayant fait le choix de ressources ou d'aménagements (réduction du nombre d'élèves par classe) pour que l'école puisse s'adapter au contexte de la Covid, témoigne du mépris et du peu de considération qu'a ce gouvernement pour notre école.

Au contraire, dans un jeu de dupes, ce sont jusqu'à 300 HSE (récupérées de l'an passé) qui ont été données aux établissements de 2<sup>nd</sup> degré, pour assurer une forme de soutien mais... jusqu'au 12 novembre ! Faire croire que le saupoudrage intensif (HSE « devoirs faits », HSE « accompagnement éducatif », HSE « récupérés »...) peut remplacer des créations de postes d'enseignants, d'AED, d'AESH, de CPE ou de personnels médico-scolaires ne sert que la propagande du ministre. Nous vous mettons aussi en garde contre les mauvais biais que peut prendre l'acceptation de paiement d'heures supplémentaires à l'avance, comme cela est proposé dans certains établissements !

Contrairement aux annonces de Blanquer, les enjeux de la démocratisation et la nécessité de moyens pour permettre la réussite de tous les élèves ne sont visiblement pas une priorité pour ce ministère lors de cette rentrée exceptionnelle.

La gestion de la crise a révélé en outre **l'intention de transformer les pratiques enseignantes** (recours massif au « distanciel » sans en mesurer les conséquences pratiques et notamment les inégalités induites, déploiement des 2S2C...). Si le « distanciel » induit une passivité des élèves, qui ne sont plus dans la construction collective du savoir, il nie aussi la nécessité d'une médiation enseignante dans les apprentissages (notamment pour les élèves les plus fragiles). Pour la FSU, l'interaction entre pairs et le suivi des élèves par les équipes pluri-disciplinaires, est au fondement de la réussite et de l'épanouissement des élèves. Au contraire, le « distanciel » accentue les inégalités, pesant sur la responsabilité individuelle des élèves et des familles, et exonère de fait l'institution scolaire de sa responsabilité collective. **L'externalisation des apprentissages**, (en particulier avec les 2S2C : EPS, arts plastiques, éducation musicale, enseignement moral et civique...) dès lors qu'ils n'entrent pas dans la catégorie des savoirs fondamentaux, affaiblit l'école publique, selon une logique libérale assumée par Blanquer. Elle laisse entrevoir la disparition de la scolarité unique comme dispositif d'appropriation des mêmes savoirs et d'une culture commune, nécessaires au « faire société ». Au lycée, **l'individualisation des parcours** réduit les temps en classe entière à quelques heures dans la semaine. L'assujettissement des pratiques enseignantes se donne à voir dans **une logique de technicisation de l'activité enseignante, de plus en plus réduite à un travail prescrit** (volonté de standardiser, de codifier les tâches). L'inventivité et la liberté des enseignants ne doivent pas pâtir du numérique, qui doit rester un simple outil au service de l'éducation, et non devenir un dispositif normatif des pratiques (évaluations standardisées, individualisation à outrance des parcours, enseignement taylorisé, processus numérisé des E3C désormais « épreuves communes »...). De même, la tendance à vouloir proposer de la formation continue en « distanciel » via magistère est un leurre. À titre d'exemple, suivre 11h d'un module de formation ECLAT en plus de son travail hebdomadaire est une gageure !

*Stéphane Lafon et Mathilde Pedrot*

# Les représentant.es élu.es du SNES-FSU 89

L'équipe du **SNES-FSU 89** est là pour vous **écouter**, vous **informer**, vous **défendre**.

Confortée lors des dernières élections professionnelles comme le syndicat majoritaire du second degré, ses représentants siègent dans les instances départementales (CDEN, comité technique, CHSCT) et académiques (Commissions paritaires), ce qui permet de vous informer et de vous défendre collectivement et individuellement.



## QUI FAIT QUOI AU SNES-FSU 89 ?

*Elus syndicaux, nous siégeons dans différentes instances.*

- Olivier Provost (secrétaire départemental, CTSD, CAEN)
- Olivier Thiébaud (CAPA Agrégés, CHSCTD, CAEN)
- Mathilde Pedrot (co-secrétaire départementale, CTSD, CDEN)
- Arnaud Munsch (CAPA certifiés, CDEN)
- Renaud Meslin (CTSD, CDEN)
- Stéphane Lafon (CTSD)
- Agnès Cochard (CHSCTD, CDEN)
- Claire Thomas (CHSCTD, commission de réforme)
- Elise Hocquet (CHSCTD, commission de réforme)



La **FSU** (Fédération Syndicale Unitaire) est la première fédération syndicale dans l'enseignement, avec 160 000 adhérents, de la maternelle au supérieur. Elle est composée de plusieurs syndicats, dont le SNUIPP (Premier degré), le SNES (Second degré), le SNUTER (agents territoriaux), etc.

Une **heure d'information** syndicale est ouverte à tous (décret 82-447 du 28 mai 1982). Elle sert à vous informer, vous écouter, trouver des solutions ensemble. Nous pouvons vous aider à les organiser. **N'hésitez pas à le demander au S2, par mail ou par la page Facebook (SNES-FSU 89)!**



## Que faisons-nous d'autre ?

- Nous **communiquons** à chaque collège par leur S1 les projets de dotations (en baisse cette année encore) du Conseil départemental.
- Nous faisons de même pour **les projets de DHG** et les suppressions de postes en janvier et février. **C'est grâce à vos réponses que nous pouvons intervenir !**
- Nous vous informons sur vos droits (TZR, contractuels...) et lors des mutations, des rendez-vous de carrière ou des avancements d'échelon.

## Ce que vous pouvez faire pour vous, pour votre métier :

### Vous syndiquer au SNES-FSU !

- ⇒ C'est l'assurance de **recevoir des informations** locales, départementales, nationales du SNES et de la FSU.
- ⇒ C'est **peser dans les décisions qui concernent l'éducation**. C'est permettre au syndicat, qui ne vit que par les cotisations de ses adhérents, de faire vivre vos idées et de vous protéger.
- ⇒ **Ce n'est pas cher** : pour un certifié à l'échelon 6, c'est 60 € par an une fois ôté le crédit d'impôts (66 % de la cotisation) ... soit quand même 5000 fois moins cher que de changer la moquette à l'Élysée !

ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ



Cette année,  
j'adhère !

Demande  
stage CA  
13/11



**Modèle à recopier (ou à retrouver sur le site du snes89 ou le Facebook snes89)  
pour participer au stage FSU du 13 Novembre 2020  
A remettre à votre chef d'établissement au plus tard le 13 octobre 2020**

Nom :  
Prénom :  
Lieu et date :

Fonction :  
Etablissement :

A Madame La Rectrice  
sous couvert de M/Mme ..... Principal.e / Proviseur.e

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, (ou de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale) et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 13 Novembre 2020 pour participer à un stage de formation syndicale organisé par la FSU 89 à Auxerre.

Il est organisé sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état).

Je vous prie d'agréer, Madame La Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date et signature

**Pour le stage du 13 novembre 2020, merci d'adresser également et impérativement votre demande de participation à l'adresse suivante :**

**[snes89@dijon.snes.edu](mailto:snes89@dijon.snes.edu)**

de façon à ce que nous vous fassions parvenir le lieu de stage, les horaires et les modalités de restauration. En cette période, il est important pour nous de connaître à l'avance le nombre participant.es. Merci.

L'équipe du SNES-FSU 89

**Un syndicat ne vit que grâce à ses adhérents : pensez à vous syndiquer sur [snes.edu](http://snes.edu) ou auprès du représentant SNES-FSU de votre établissement.**

Rappel : 2/3 de la cotisation peut être déduite de vos impôts sur le revenu.



**Cette année,  
j'adhère !**